BARÈME HONORAIRES

<u>ACHAT / VENTE</u> (IMMOBILIER PROFESSIONNEL ET HABITATION)

5% HT du prix de vente, hors droits indiqué dans l'acte de vente. Majoré de la TVA et plus généralement, de toutes taxes applicables et taux alors en vigueur. Prise en charge par l'acquéreur ou vendeur selon les précisions dans le mandat.

Ces honoraires s'entendent au titre d'un mandat donné par l'une des parties à la transaction. Ils n'excluent pas des honoraires complémentaires, payables par une autre partie à l'acte, au titre d'un autre mandat.

* Sauf dispositions contraires prévues au mandat

LOCATION

IMMOBILIER PROFESSIONNEL

30% * HT (soit 36 % TTC) du loyer global annuel HT et hors charges, de référence. (Négociation d'un Bail Commercial/Professionnel/Civil/Befa/Bail A Construction ou Bail Précaire)

Prise en charge par le bailleur ou le preneur selon les précisions dans le mandat.

Ces honoraires s'entendent au titre d'un mandat donné par l'une des parties à la transaction.

Ils n'excluent pas des honoraires complémentaires, payables par une autre partie à l'acte, au titre d'un autre mandat.

* Sauf dispositions contraires prévues au mandat

IMMOBILIER D'HABITATION

Honoraires à la charge du locataire :

- 10 € TTC/ m² de surface habitable (dossier, visite, transmission de bail*)
- 3 € TTC/ m² de surface habitable pour l'état des lieux*

Honoraires à la charge du propriétaire :

1 mois de loyer + 20% de TVA (entremise, négociation, visite, dossier, transmission de bail, état des lieux*) Ce montant ne pourra être qu'égal ou supérieur aux honoraires supportés par le locataire.

*Bail Habitation et état des lieux source FNAIM ou source du Bailleur si volonté de ce dernier.

Ces honoraires s'entendent au titre d'un mandat donné par l'une des parties à la transaction. Ils n'excluent pas des honoraires complémentaires, payables par une autre partie à l'acte, au titre d'un autre mandat.

* Sauf dispositions contraires prévues au mandat

AVIS DE VALEUR ET CONSEILS PREALABLES A UNE COMMERCIALISATION:

